



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4080177

N/REF : 15/05/2024 9H24 C:002640 I:02763
V/REF : E38467
V/Email reçu le Mercredi 15/05/2024 à 9H24

SELON DEVIS N° 2040019

V/REF.IMM. ALH-3035
IMMEUBLE : 3 TOURS 134-135-136
4/6/8, RUE VLADIMIR KOMAROV
69200 VENISSIEUX

ALLIADE HABITAT
Service sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 29 Aout 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N 6 - LOGEMENT EX KHALLOUKI AU 2EME ETAGE - CLE SITEX A RECUPERER
AU PRES DE L EQUIPE TRAVAUX A L ALLEE 6 AU 8EME ETAGE

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 2040019 du 29/04/2022 d un montant de

Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

NOS INTERVENTIONS DES 10 AU 12, 17 ET 18/06/2024 SUITE A VOTRE ACCORD
SUR LE DEVIS 2040019 CONCERNANT LA REFECTION DE L'INSTALLATION
ELECTRIQUE DU LOGEMENT SUITE INCENDIE

OBSERVATIONS :

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	I/Travaux preparatoires	385,00	385,00
1,00	II/Refection installation logement	3333,44	3333,44
1,00	III/Tableaux electriques CFA CFO	775,15	775,15
1,00	IV/Divers et alimentations	101,50	101,50
TOTAL H.T.			4595,09
T.V.A. a 10,00%			459,50
TOTAL T.T.C.En EURO			5054,59

Valeur en votre reglement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



*Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr*

FACTURE N° 4080177

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E38467
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES

173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE

12 CHEMIN DES GORGES

69570 DARDILLY

1505-924

Prestation Parties Privatives

HP 3035 - INC 210586 - devis 2040019, Travaux à réaliser entre le 23/08/2024 et le 23/08/2024

Votre contact : M. DJAMEL ZERROUKI (0662986202)

VENISSIEUX T.134/135/136 (ALH - 3035 - 002 - 02)

Logt Vacant Anc Occupant : 041715/5 MME
KHALLOUKI Nora

6 RUE VLADIMIR KOMAROV

69200 VENISSIEUX Logement n° 033726, porte n°5025, 2ème
étage, Type 3

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	4 595,09	1,00 U	4 595,09	10,00%
suite sinistre incendie, bon de régularisation sur devis n° 2040019 : réfection installation électrique				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	4 595,09 €
Total TVA	10,00% 459,51 €
Total TTC	5 054,60 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E38467
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR